



BNP PARIBAS FORTIS | AG INSURANCE SMART INVEST BON SRI SERIE CERTIFICAT COLLECTIF SUR 2018



**BNP PARIBAS
FORTIS**

Forum Ethibel est une association belge qui promeut activement la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et l'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour accélérer la transition vers une société plus durable. Dans ce contexte, Forum Ethibel développe des produits et services pour **promouvoir un comportement transparent et durable sur les marchés financiers**.

Un **certificat de Forum Ethibel** garantit que le client respecte les critères de durabilité auxquels il prétend adhérer. De ce fait, les lecteurs sont assurés du caractère durable des produits certifiés. Cela concerne les **critères extra-financiers** d'un produit, définis dans un cahier des charges.

La base de ce certificat consiste en :

- Des critères d'investissement **détaillés, clairs et formulés publiquement**.
- Des critères minimaux relatifs aux **droits de l'homme et aux droits des travailleurs, ainsi qu'à la protection de l'environnement et aux armements**.
- Un **contrôle** systématique et **périodique** du portefeuille.

Ce certificat de Forum Ethibel évalue les critères socio-éthiques déterminés par AG Insurance et BNP Paribas Fortis et vérifie que ceux-ci satisfont aux exigences de qualité souhaitées. Cette certification vise à ce que les entreprises et les institutions financières aient un impact positif sur leur environnement et la société en général.

*Aux souscripteurs,
Au public,*

Forum Ethibel asbl a été chargé par **AG Insurance** et **BNP Paribas Fortis** d'effectuer des contrôles indépendants de la conformité d'une série de fonds d'investissement de la branche 23 sous le nom « **Smart Invest Bon SRI** » à leurs profils éthiques et sociétaux. Les « **Smart Invest Bon SRI** » sont liés à l'assurance-vie individuelle (branche 23) **Smart Invest Portfolio d'AG Insurance**.

Forum Ethibel agit seulement en tant qu'auditeur et organisme certificateur. Un certificat de **Forum Ethibel** fournit une garantie de conformité d'un produit financier avec les critères extra-financiers indiqués dans son prospectus, son cahier des charges ou ses brochures commerciales.

La structure des Smart Invest Bon SRI

Mise en place des fonds d'investissement de la branche 23

Les **Smart Invest Bon SRI** sont des fonds d'investissement de la branche 23, comportant d'une part, une composante épargne via un dépôt des montants nets auprès d'une institution financière en vue de rembourser au moins 90% des montants investis au terme des fonds et d'autre part un ou plusieurs instruments dérivés en vue de créer une plus-value éventuelle au terme. La plus-value éventuelle du fonds d'investissement dépend, selon une formule établie, de l'évolution d'une ou de plusieurs valeurs sous-jacentes.

La « prime de remboursement » dépend de l'évolution d'un indice boursier. Par exemple, l'indice **Ethical Europe Equity Index**, qui est composé de 30 actions européennes, sélectionnées sur la base d'une combinaison de critères ESG¹ et éthiques d'une part et des critères financiers d'autre part.

Tous les montants nets versés initialement sont mis en dépôt auprès de BNP Paribas Fortis. La majeure partie du rendement de ce dépôt fait ensuite l'objet d'investissements en produits dérivés.

Un montant équivalent au capital versé est réinvesti par **BNP Paribas Fortis** selon des critères socio-éthiques.

Le comportement des indices socialement responsables

L'indice **Ethical Europe Equity** est développé par **Solactive AG** à la demande de **BNP Paribas** en collaboration avec **Vigeo Eiris**¹ et **Forum Ethibel**. L'indice est composé de 30 actions européennes, sélectionnées sur la base de leur performance ESG et éthique selon une approche « *best in class* »¹ ainsi que sur la base de critères financiers. La composition de l'indice est revue tous les 3 mois.

Solactive publie tous les ajustements trimestriels après audit et approbation par **Forum Ethibel**¹.

Critères socio-éthiques pour le réinvestissement du capital

Afin de profiler le caractère socio-éthique, **BNP Paribas Fortis** réalise pour le montant total du capital versé, des prêts, des investissements ou des participations dans des sociétés, organismes ou projets qui répondent à l'une des caractéristiques suivantes :

1. Ils peuvent être considérés comme socialement innovants.
2. Ils présentent une forte composante sociale et méritent l'appellation « Entrepreneurat Social » ou « Projet Social ».
3. Ils sont fortement axés sur les produits respectueux de l'environnement ou du développement durable.
4. Ils offrent une gamme substantielle de produits ou de services socio-écologiques de premier plan.

Ces critères positifs peuvent être détaillés comme suit :

1. **Socialement innovant** peut signifier :
 - Travailler à une société démocratique et à l'autogestion, ou
 - Promouvoir l'émancipation des groupes discriminés et la lutte contre l'intolérance, ou
 - La poursuite du développement durable, ou
 - Travailler à l'épanouissement personnel.
2. Par « Investir dans **l'Entrepreneurat Social** et les **Projets Sociaux** » on entend entre autres :

Écoles et Universités | Hôpitaux | **Maisons de retraite - Service flats** | Abris pour les jeunes et les défavorisés | Développement | **Octroi de microcrédits** | Commerce Équitable | Soins de santé (soins infirmiers, soins palliatifs...) | Logement Social.
3. Par **produits respectueux de l'environnement ou de développement durable** les catégories suivantes comprennent entre autres :

Énergie renouvelable et efficacité énergétique (énergie éolienne, solaire, pompes à chaleur, biomasse, hydraulique, isolation, double vitrage, maisons passives) | Voitures électriques et hybrides | Traitement et approvisionnement de l'eau | Traitement et recyclage des déchets.
4. Une **gamme substantielle** signifie qu'au moins 50 % du chiffre d'affaires provient de produits ou services d'une qualité écologique ou sociale exceptionnelle.

Une procédure de certification revue et améliorée

En 2019, BNP Paribas Fortis et Forum Ethibel ont **évalué la procédure de certification collective**. Les années précédentes, BNP Paribas Fortis a réservé un montant plus élevé que l'encours total à certifier. Il s'agit des prêts, des investissements ou des participations dans des sociétés, organismes ou projets qui répondent aux caractères socio-éthiques comme expliqué ci-dessus.

Vu que BNP Paribas Fortis souhaite réserver le montant non utilisé pour d'autres projets liés aux réinvestissements correspondant aux critères socio-éthiques, le processus a été revu. Pour la certification

collective, un montant total de 4 050 millions d'euros répond aux critères socio-éthiques. Vingt pour cent (soit 810 millions d'euros) ont été réservés pour les certifications collectives sur l'année 2018 et certifiés par Forum Ethibel. Pour l'année 2018, toutes les certifications collectives ont un encours total de 744 500 000 €. Ce pourcentage sera revu chaque année.

Fonds d'investissement de la branche 23 concernés et encours total

Cette déclaration certifie les produits suivants :

16 fonds d'assurance émis par AG Insurance en 2014 et 2015.

- Smart Invest Bon SRI Europe 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11
- Smart Invest Bon SRI 90 Europe Booster 1, 2, 3
- Smart Invest Bon SRI 90 Europe 1, 2

À la date du 31/12/2018 l'encours total est **473 700 000 €**.

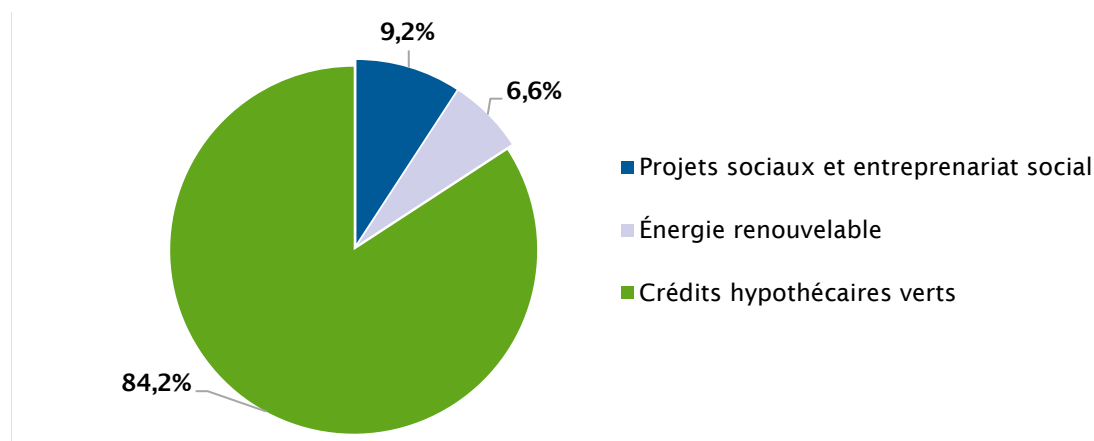
Résultats

Forum Ethibel a vérifié la conformité des réinvestissements du capital selon les critères décrits, en vue de la mise à jour du certificat.

Notre examen a été réalisé conformément aux dispositions de l'accord. Dans l'exercice de notre vérification, nous avons pu compter sur les services administratifs d'**AG Insurance** et **BNP Paribas Fortis**. Nous avons également obtenu toutes les informations supplémentaires requises.

La réservation de l'encours total de **473 700 000 €** a été réalisée dans les segments suivants :

1. Prêts accordés par le service bancaire public pour des **projets sociaux et entrepreneuriat social** (écoles, maisons de retraite – service flats, Octroi de microcrédits).
2. Crédits accordés pour **projets d'énergie renouvelable**.
3. Crédits accordés pour des **hypothèques vertes**.




Nous avons veillé à ce qu'il n'y ait aucune double destination ou comptage. Il n'y a, par exemple, pas d'interférences avec d'autres garanties socio-éthiques au sein de **BNP Paribas Fortis**.

Conclusion

Nous confirmons que l'encours total a été réinvesti dans des prêts et investissements conformes aux critères socio-éthiques, pour un montant de 473 700 000 €.

Bruxelles, 28 août 2019
Forum Ethibel asbl



Kenny Frederickx,
Directeur



Ro Van den Broeck,
Chargé d'études

Forum Ethibel

info@ethibel.org
www.forumethibel.org

Explication de la durabilité ⁱ

- **ESG** est un terme qui fait référence aux trois piliers de la « performance durable » d'une organisation, c'est-à-dire dans le domaine Environnemental, Sociétal et de la bonne Gouvernance.
- L'approche « **Best in Class** » signifie sélectionner les meilleurs joueurs (entreprises) dans chaque secteur en fonction de leurs performances ESG positives.
- Les certifications et toute information sont disponibles sur le site web de **Solactive**.
Ethical Europe Equity Index: <https://www.solactive.com/indices/?index=DE000SLA5EE6>
- **Vigeo Eiris** est un expert européen de la performance responsable, fondé en 2002. Vigeo Eiris mesure les performances et les risques des entreprises au regard de six domaines de responsabilité sociale : environnement, droits humains, ressources humaines, engagement sociétal, comportement sur les marchés et gouvernance d'entreprise, www.vigeo-eiris.com.